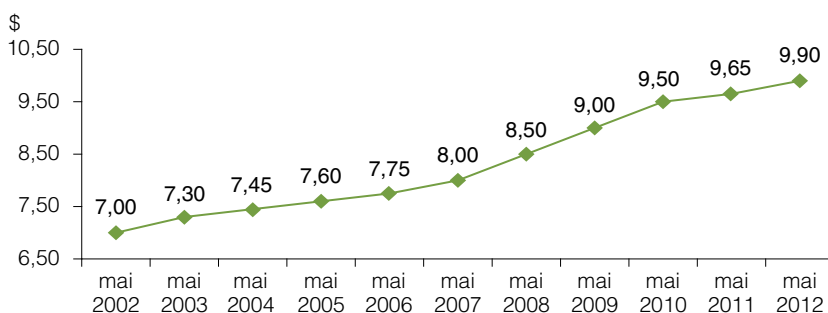


Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 2002 et 2012

Mai 2012

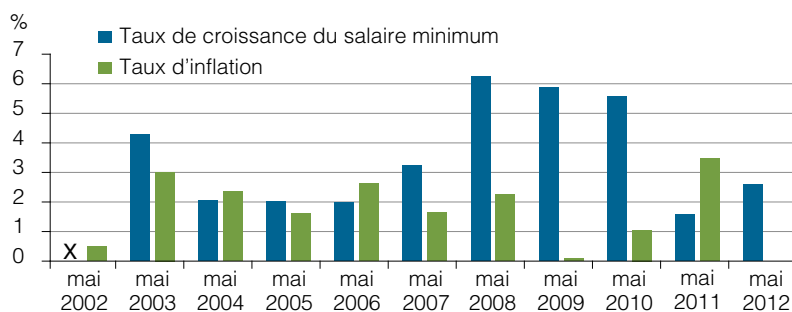
Taux du salaire minimum sur une base horaire, Québec, mai 2002 à mai 2012



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Le taux du salaire minimum augmente de 0,25 \$ en date du 1^{er} mai 2012 au Québec pour s'établir à 9,90 \$ l'heure. Des hausses sont observées ailleurs au Canada, mais seulement dans cinq provinces. À cette occasion, voyons comment ce taux a évolué au cours des 10 dernières années. Cette évolution est-elle supérieure au taux d'inflation? Le Québec fait-il bonne figure par rapport au reste du Canada?

Taux de croissance du salaire minimum et taux d'inflation, Québec, mai 2002 à mai 2012



X : En 2002, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de salaire minimum au Québec.

Note : Le taux d'inflation pour mai 2012 n'est pas disponible au moment de la publication.

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

La situation au Québec

En 2012, le taux du salaire minimum^{1,2} s'élève à 9,90 \$, en hausse continue depuis 2003. En effet, chaque année, à l'exception de 2002 où la croissance est nulle, ce taux est majoré d'un montant variant entre 0,15 \$ et 0,50 \$. Les augmentations les plus importantes sont notées entre mai 2008 et mai 2010 (0,50 \$). Au cours de la période 2002-2012, on observe une hausse de 2,90 \$ du taux de salaire minimum, soit 41,4 %. Comme cette croissance est parmi l'une des plus faibles au Canada, le Québec passe du 2^e rang en 2002 au 7^e rang en 2012 pour ce qui est de la valeur de ce taux.

Pour autant, l'augmentation du taux de salaire minimum au Québec a-t-elle été suffisante pour contrer l'effet de l'inflation? Sur les 10 années pour lesquelles des comparaisons sont possibles (2002 à 2011)³, on note trois pertes de pouvoir d'achat, soit en mai 2004, mai 2006 ainsi qu'en mai 2011. En effet, pour ces trois années, le taux d'inflation est supérieur au taux de croissance du salaire minimum de 0,3, 0,7 et 1,9 point de pourcentage, respectivement. Par contre, les sept autres années, des gains de pouvoir d'achat sont réalisés, dont les plus importants sont notés en 2009 (+ 5,8 points) et 2010 (+ 4,5 points).

Méthodologie

- Tous les taux du salaire minimum pour la période s'échelonnant entre mai 2002 et mai 2012 sont les taux effectivement en vigueur. Les taux pour 2012 sont ceux annoncés par chacune des provinces comme devant être en vigueur au 1^{er} mai.
- Les taux d'inflation utilisés sont ceux du mois de mai de chaque année.
- Les taux du salaire minimum fournis en dollars constants dans le tableau sont calculés selon un IPC 2002 = 100. Les IPC utilisés sont les données des mois de mai 2002 et de mai 2011 pour chacune des provinces.

1. Le taux du salaire minimum analysé dans ce document porte sur le taux général et ne s'applique pas aux salariés rémunérés au pourboire.

2. Certains salariés ne sont pas assujettis à la Loi sur les normes du travail : l'étudiant employé dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire, tels un organisme de loisirs ou une colonie de vacances; le stagiaire dans le cadre d'une formation professionnelle reconnue par une loi; le salarié entièrement rémunéré à la commission qui travaille dans une activité commerciale en dehors de l'établissement et dont les heures de travail sont incontrôlables; le salarié affecté principalement à des opérations non mécanisées reliées à la cueillette de légumes de transformation. (L.R.Q., c. N-1.1)

3. Le taux d'inflation pour mai 2012 n'est pas disponible au moment de la publication.

Taux du salaire minimum sur une base horaire au Canada pour les travailleurs adultes selon la juridiction, de mai 2002 à mai 2012

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
Mai 02	5,75	6,00	5,80	5,90	7,00	6,85	6,50	6,35	5,90	8,00
Mai 03	6,00	6,25	6,00	6,00	7,30	6,85	6,75	6,65	5,90	8,00
Mai 04	6,00	6,50	6,50	6,20	7,45	7,15	7,00	6,65	5,90	8,00
Mai 05	6,00	6,80	6,50	6,30	7,60	7,45	7,25	6,65	5,90	8,00
Mai 06	6,50	7,15	7,15	6,50	7,75	7,75	7,60	7,55	7,00	8,00
Mai 07	7,00	7,50	7,60	7,00	8,00	8,00	8,00	7,95	7,00	8,00
Mai 08	8,00	7,75	8,10	7,75	8,50	8,75	8,50	8,60	8,40	8,00
Mai 09	8,50	8,00	8,60	8,00	9,00	9,50	8,75	9,25	8,80	8,00
Mai 10	9,50	8,40	9,20	8,50	9,50	10,25	9,00	9,25	8,80	8,00
Mai 11	10,00	9,00	9,65	9,50	9,65	10,25	9,50	9,25	8,80	8,75
Mai 12	10,00	10,00	10,15	10,00	9,90	10,25	9,50	9,50	8,80	10,25
Variation en \$ (02-12)	4,25	4,00	4,35	4,10	2,90	3,40	3,00	3,15	2,90	2,25
Variation en % (02-12)	73,9	66,7	75,0	69,5	41,4	49,6	46,2	49,6	49,2	28,1
Variation en \$ (02-11)*	2,51	1,28	2,04	1,97	1,07	1,59	1,46	1,19	1,04	-0,51
Variation en % (02-11)*	44,0	21,3	35,3	33,4	15,2	23,1	22,4	18,8	17,6	-6,4

* Calculé en \$ constants (IPC 2002 = 100).

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Le Québec dans le Canada

Le tableau ci-dessus décrit l'évolution du taux de salaire minimum au Québec ainsi que dans les autres provinces. Comme premier constat, on observe qu'en 2002, Terre-Neuve-et-Labrador offre le salaire minimum le plus bas (5,75 \$) alors que le Québec (7,00 \$) vient en deuxième position, après celui de la Colombie-Britannique (8,00 \$). L'écart entre ces deux dernières régions se contracte progressivement et devient nul en 2007 en raison d'un rattrapage du Québec. Cette année, ces deux provinces, en plus de l'Ontario et du Manitoba, offrent un taux de 8,00 \$ chacune. Durant les années suivantes, le Québec recule au 3^e rang, avant de remonter au 2^e rang, derrière l'Ontario qui offre la rémunération du taux de salaire minimum la plus élevée depuis 2008. Entre 2002 et 2012, la hausse en dollars courants du taux de salaire minimum au Québec est équivalente à celle observée en Alberta (+2,90 \$), alors que la plus faible est notée en Colombie-Britannique (+2,25 \$). Par ailleurs, ce

sont les provinces des Maritimes qui affichent le meilleur résultat avec des croissances se situant entre 4,00 \$ et 4,35 \$.

De mai 2002 à mai 2010, la Colombie-Britannique a gelé son taux horaire à 8,00 \$; il s'agit de la plus longue période où aucune majoration n'est enregistrée. Malgré cela, cette province a occupé le premier rang pendant six années consécutives en ce qui a trait au salaire minimum. Mais à partir de 2008, le portait change : ce taux figure parmi les deux plus faibles au Canada cette année-là et occupe ensuite le dernier rang entre 2009 et 2011. Toutefois, à la suite d'une augmentation de 1,50 \$ en 2012, la plus forte de l'année, la Colombie-Britannique est *ex aequo* avec l'Ontario. Ces deux provinces affichent un taux de 10,25 \$.

Dans neuf provinces sur dix, on note une croissance réelle du salaire minimum sur la période 2002-2011, puisque la variation du taux en dollars constants (exprimée en pourcentage)

varie de 15,2 % (Québec) à 44,0 % (Terre-Neuve-et-Labrador). Seule la Colombie-Britannique voit ce taux reculer, soit de 6,4 %. En dollars constants, le taux du salaire minimum progresse de 1,07 \$ au Québec et de 1,59 \$ en Ontario. L'augmentation la plus importante est notée à Terre-Neuve-et-Labrador (2,51 \$).

Au 1^{er} mai 2012, le taux du salaire minimum progresse dans six provinces canadiennes, mais reste stable dans les quatre autres (Alberta, Ontario, Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador). Enregistrant une croissance de 1,50 \$ en termes nominaux, la Colombie-Britannique est au premier rang, devant l'Île-du-Prince-Édouard (+1,00 \$). Tout comme la Saskatchewan, le Québec connaît la hausse la plus faible (+0,25 \$). Tant en Nouvelle-Écosse qu'au Nouveau-Brunswick, les travailleurs rémunérés au salaire minimum gagnent 0,50 \$ de plus à partir du 1^{er} mai 2012, une hausse deux fois plus élevée que ce qui est observé au Québec.

Ce bulletin est réalisé par la [Direction des statistiques du travail et de la rémunération](#).

Pour plus de renseignements : Jean-Marc Kilolo-Malambwe, analyste en statistiques du travail
1200, avenue McGill College, bur. 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6206)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : jean-marc.kilolo-malambwe@stat.gouv.qc.ca

Institut
de la statistique
Québec 